

L'Heure Bretonne

DIRECTION et RÉDACTION
20, rue Waldeck-Rousseau
Rennes.

JOURNAL BRETON HEBDOMADAIRE

TÉLÉPHONE : 43-19

ABONNEMENTS
Bretagne et France :
Un an : 20 fr. ; 3 mois : 5 fr.

TOUS UNIS POUR LA BRETAGNE !

LE CONSEIL NATIONAL BRETON FONDÉ A PONTIVY

Les Bretons sont placés devant l'échec militaire et politique de la France, avec comme conséquence, l'occupation allemande dans laquelle ils sont sans responsabilité.

L'armistice de juin a mis fin aux hostilités, mais n'a pas réglé le sort final de la France. Celui-ci ne sera connu qu'après la signature des traités de paix.

Ce que l'on peut dire, c'est que ce qui restera de la France ne ressemblera en rien à ce qui fut la France d'hier. D'ores et déjà, l'Etat Français est sans pouvoir chez nous. Le moment est venu pour nous, Bretons, de faire connaître au monde nos aspirations séculaires et de nous préparer à prendre en main nos propres affaires.

Cette France d'hier a toujours traité la Bretagne en pays de seconde zone, en dépit de tous les services rendus. Jusqu'au bout, nous avons été en France le bon serviteur mal payé et même jamais payé de ses sacrifices. Ce temps-là est fini. La Bretagne n'acceptera plus jamais le retour à la situation qui lui était faite avant la guerre. Elle a trop souffert.

Avec la paix, une Europe nouvelle sera construite. Notre Bretagne y prendra sa place, non comme province domestiquée, mais comme peuple honoré et libre.

La nature de ses relations avec la France et l'Allemagne n'est pas le sujet de préoccupation le plus important ni le plus immédiat.

Ce qui devait être affirmé sans retard, c'est qu'il faut à la Bretagne un Etat dirigé par des Bretons, pour le bien de tous les Bretons, car c'est la condition même de notre existence comme peuple.

C'est pourquoi les militants bretons se sont réunis dès le 3 juillet à Pontivy, en CONSEIL NATIONAL BRETON. Ils ont adopté une DECLARATION établissant les principes de l'Etat Breton de demain et nommé un Comité Exécutif chargé d'assurer la direction du Mouvement.

La tâche du CONSEIL NATIONAL BRETON ressort des documents que nous présentons à nos Compatriotes : préparer l'avènement de l'Etat Breton qui réparera les torts faits au pays par les désordres et la gabegie de 150 années d'administration française, pansera les maux de la guerre et de l'occupation dans l'ordre, la paix sociale et religieuse, la justice pour tous.

Il serait, en effet, insensé de compter sur le débile Gouvernement de Vichy pour doter la Bretagne des organismes d'Etat qu'elle réclame. La « Nouvelle Constitution » qui s'élabore EST SANS VALEUR POUR LE PEUPLE BRETON, parce qu'elle est fondée par des hommes qui sont les ennemis de notre liberté et qui nous ont menés à la suite de la France dans la catastrophe. Ceux qui commandaient hier en Bretagne ont fait la preuve de leur malaisance : ils ont cessé d'exister pour nous. C'EST AU PEUPLE BRETON ET A LUI SEUL QU'IL APPARTIENT DE SE DONNER LES INSTITUTIONS QUI LE PROTEGERONT contre les convulsions intérieures appelées à secouer inévitablement une France divisée, déséquilibrée et amoindrie.

D'autres problèmes se posent dans les jours présents : LA BRETAGNE, SANS RESPONSABILITE DANS CETTE GUERRE, NE DOIT PAS SUBIR LE SORT DES VAINCUS. Or les administrations françaises restées en place sous l'occupation allemande remplissent un interrègne purement technique. Elles ne sont pas libres, elles ne représentent rien, elles sont hors d'état de prendre en main les intérêts de tous les Bretons devant les Autorités allemandes. C'est au CONSEIL NATIONAL BRETON qu'il revient de le faire dans toute la mesure de ses moyens et le plus tôt possible.

La réunion de Pontivy du 3 juillet n'est qu'une première étape. Le CONSEIL NATIONAL BRETON est ouvert aux Bretons de toutes nuances pour peu qu'ils soient décidés à agir afin d'assurer au pays un avenir meilleur.

Dans quelques semaines, une nouvelle Assemblée aura lieu dans une de nos villes. Le Comité Exécutif nommé à Pontivy sera élargi, un Conseil Consultatif réunissant toutes les forces bretonnes militantes et toutes les compétences qui auront compris que le destin de la Bretagne est en train de se nouer, est en préparation.

Déjà les adhésions nous parviennent par centaines. Les témoignages de sympathie affluent à nos bureaux. L'heure de la Bretagne sonne au cadran de l'Histoire.

La Bretagne existe désormais officiellement

Réparant le dédain dont la Bretagne fut pendant 150 ans l'objet de la part de l'administration française, les autorités allemandes ont reconnu officiellement l'existence de notre patrie.

1° En créant un poste de Gouverneur de la Bretagne ;
2° En groupant les 5 départements sous son autorité.
Le Général - Gouverneur Weyer s'est installé à la Préfecture de Rennes.

LES EVENEMENTS

Au cours de la bataille du Nord et de la Belgique, l'Armée française aurait perdu 600.000 prisonniers, 60.000 morts et 300.000 blessés ; l'Armée allemande moins de 40.000 morts et disparus.

On signale la rupture complète des pourparlers anglo-irlandais relatifs à une défense commune ; le Président de Valera déclare que l'Eire est fermement résolue à défendre sa neutralité et son indépendance.

Les Français résidant en Angleterre sont soumis à la surveillance de la police et à un ensemble de mesures restrictives de leur liberté.

On annonce que l'Empereur d'Annam aurait été assassiné.

Le Comité exécutif du Congrès panhindou demande au Gouvernement anglais une déclaration non équivoque reconnaissant l'indépendance complète aux Indes.

On signale divers incidents en Egypte contre la politique militaire anglaise. L'Egypte précise qu'elle n'est pas en guerre contre l'Italie.

L'Ambassade française est définitivement fermée à Londres.

Le général Donvil, président de la Ligue pour le rapprochement anglo-allemand, ainsi que sa femme, est arrêté à Londres.

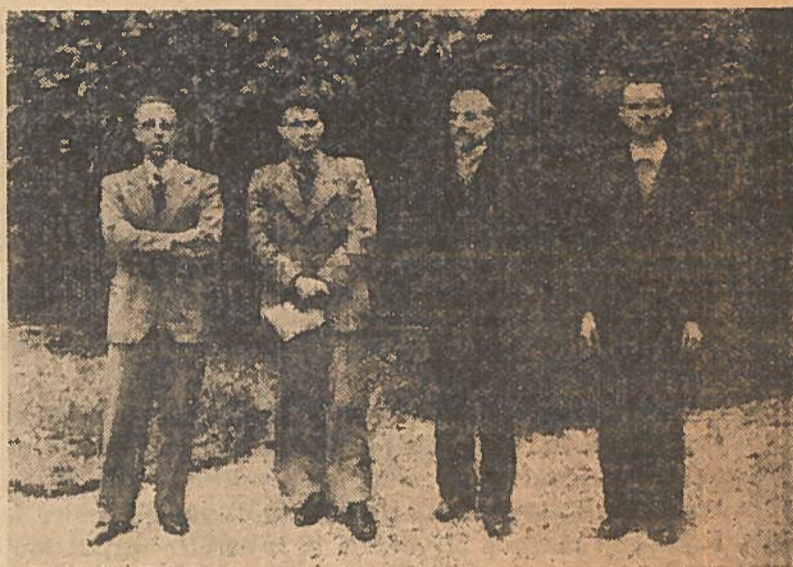
Le Gouvernement anglais proclame le blocus du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, coupant ainsi l'approvisionnement de la France en provenance d'Afrique.

Le 10 juillet, un convoi anglais a été attaqué en Manche par l'aviation allemande et a été en partie détruit. Un croiseur et 4 navires marchands ont été coulés.

Le 11 juillet par 569 voix contre 80, les parlementaires français ont voté l'abolition de la République et remis au Maréchal Pétain, assisté de M. Pierre Laval, tous pouvoirs pour doter la France d'un nouveau régime.

Depuis le début de la guerre, la marine et l'aviation allemandes ont coulé 4.329.213 tonnes de navires.

Le 13 juillet, le nouveau Cabinet français renforcé avec Laval remplaçant du M^r Pétain, Alibert (Justice), Marquet (Intérieur), Baudoin (Affaires Etrangères), Boutilier (Finances), Weygand (Défense Nationale), Mireaux (Instruction publique), Ybarnegaray, Caziot, Lémery et Piétri.



LE COMITÉ EXÉCUTIF DU C. N. B.

(De gauche à droite) :

O. MORDREL, F. DEBAUVAIS (Directeur du C. E.),
M. GUIEYSSE, C. LAINÉ.

La France de Vichy

Les événements se sont succédés si vite, l'effondrement a été si total, le visage nouveau qu'ont pris les choses a été si surprenant, que les Français, hébétés, ne savent plus s'ils rêvent ou s'ils sont éveillés.

Hier alliés des Anglais, fondus aux Anglais. Aujourd'hui échangeant avec eux des obus et des bombes.

Hier ennemis à mort des barbares allemands. Aujourd'hui, jetés dans leurs bras par des forces plus puissantes que tous les partis-pris.

Hier empire. Aujourd'hui territoire occupé, « protektorat » de fait, vague Etat satellite.

Hier berceau du droit et de la culture, du vrai, du beau, du bon. Aujourd'hui purgatoire et vallée de larmes où le pêcheur, en proie à d'affreux repentirs, confesse à tout venant ses fautes et frappe avec conviction d'épouvantables « mea culpa ».

La France, qui ne veut plus être ce qu'elle était, n'a pas la moindre idée de ce qu'elle doit être et sera.

Elle veut renaître et faire jeunesse. L'homme nouveau qu'elle a trouvé est un vieillard de 84 ans, et s'en remet à Laval, un vieux cheval de retour.

Les relents de l'assemblée de Vichy, où les vieux rossards, les Chautemps, les Herriot, les Reynaud attendent dans l'ombre que tout puisse reprendre comme devant, nous donnent la nausée.

Renaissance, décentralisation, provinces ? Quelle dérision ! Pour faire du neuf il faut des hommes neufs. Marianne n'en a pas. Ses provinces seront des découpures et leurs gouverneurs de super-préfets. Ce n'est pas en émondant l'arbre mort qu'on y fait monter la sève.

Pourquoi pas la collaboration avec le Reich, suggère la France soumise ? Lutte jusqu'au bout contre la Barbarie, crie la France révoltée ! Match Pétain-de Gaulle.

Le Français moyen, écrasé, se tait. Il veut du travail et du pain. Il ne sait plus rien, puisque tout ce qu'il savait était faux. Il ne veut plus rien savoir. Il est prêt à tout.

Jusqu'au jour où il aura rassemblé ses idées et repris son haleine.

Alors, là, on verra peut-être un réveil de la France, de la France éternelle, et ce sera celle d'hier avec toutes ses tares.

Reste à savoir ce que les Allemands en penseront.

Nous, Bretons, notre siège est fait. La France s'est effondrée par le dedans.

Il y a vingt ans que nous voyons et prédisons sa chute. Nous n'attendons d'elle rien de favorable, ni de sain.

Qu'elle mijote à Vichy ou qu'elle bavarde à Versailles, notre attitude vis-à-vis d'elle reste inchangée :

La Bretagne aux Bretons.

O. MORDREL.

NOTRE JOURNÉE

Préambule à la déclaration

La Bretagne n'est pas une province de la France, mais une nation distincte de celle-ci, née d'événements étrangers et antérieurs à la formation de la nationalité française.

Pendant mille ans elle a été le cadre d'un Etat indépendant dont l'unité est attestée par la stabilité même de ses frontières, immuables depuis le IX^e siècle.

A la suite de défaites militaires, elle a été unie à la France, d'abord sous forme d'union personnelle par les deux mariages d'Anne de Bretagne, ensuite sous le régime organisé par le traité de 1532, c'est-à-dire l'autonomie au propre sens du terme, dans le cadre de l'Etat royal français. Il n'a jamais existé entre France et Bretagne d'autre lien de droit que cet acte essentiellement bilatéral.

La nuit du Quatre Août d'abord, la division de la France en départements ensuite (1789) sont venues détruire cet état de droit par la volonté unilatérale d'une seule des deux parties. Depuis lors il ne subsiste plus entre France et Bretagne aucun lien de droit, mais seulement le fait matériel de la domination française. Cet état de fait, qui aura duré un siècle et demi, vient d'être à son tour aboli par l'arrivée en Bretagne de l'armée allemande, devant laquelle toute trace d'occupation militaire française a disparu.

Frustrée de sa souveraineté, la Bretagne n'a jamais accepté le sort qui lui était fait par l'Etat français maître de son sol. Sous l'ancienne monarchie, les révoltes de 1675 et de 1720, la lutte des Etats et du Parlement de Bretagne contre le pouvoir royal, ont marqué la volonté bien arrêtée qu'ont toujours eue les Bretons de conserver à leur patrie son existence autonome.

Depuis cent vingt ans, et plus particulièrement depuis 1918, l'action de nombreuses Associations patriotiques, les unes culturelles et les autres politiques, tant régionalistes que fédéralistes et séparatistes, témoigne que la Bretagne n'a jamais perdu sa conscience nationale, ni renoncé à défendre ses intérêts vitaux. Jamais, en effet, l'ancienne monarchie, et moins encore les régimes issus de la Révolution, n'ont cessé de poursuivre une politique de contrainte et d'assimilation.

Depuis 1789 surtout, la Bretagne a été traitée comme un territoire colonial, ses intérêts moraux et spirituels ont été méprisés, sa langue — symbole toujours vivant de sa nationalité — pourchassée des écoles et interdite dans la vie publique, ses intérêts économiques négligés par le gouvernement de Paris ou délibérément sacrifiés aux intérêts purement français, le sang des Bretons utilisé sans contre-partie dans toutes les guerres européennes ou coloniales de la France. Les solennelles affirmations de la Grande Guerre, d'après lesquelles tout peuple avait droit à l'existence nationale indépendante, n'ont pas été respectées envers la Bretagne, quoique cette guerre ait coûté la vie à 240.000 Bretons — un mort sur 14 habitants, c'est-à-dire la plus forte proportion de pertes enregistrée par les peuples en guerre — (un mort français sur 28 habitants).

Non seulement l'Etat français a, depuis la Révolution, systématiquement ignoré le nom même de la Bretagne et méconnu les intérêts du peuple qui l'habite, mais il a, ces dernières années, pourchassé les patriotes, interdisant leurs journaux, dissolvant leur parti, prohibant leurs réunions, les persécutant dans leur situation privée ou publique, leur imposant des résidences forcées, saisissant leurs biens, les emprisonnant sur simple soupçon de patriotisme breton, les condamnant à la prison et à la peine de mort.

En s'opposant ainsi au relèvement spirituel et matériel de la Bretagne, en mettant avant et durant la guerre les patriotes bretons hors la loi, l'Etat français a manifesté clairement sa volonté d'en finir avec la nation bretonne et son action de pure force, contraire au principe même qui était à la base de sa constitution, a trop bien justifié les réactions inévitables.

C'est contre son gré que le peuple breton a été entraîné dans la guerre déclarée par la France à l'Allemagne le 3 septembre 1939.

Depuis l'alerte de septembre 1938, en effet, les chefs du

nationalisme breton n'ont cessé de se prononcer contre elle avec la plus entière netteté :

« Que nos compatriotes, ont-ils proclamé le 25 octobre 1939, « se considèrent comme déliés de tout engagement à l'égard de la France. Que leurs actes visent seulement à constituer la force bretonne qui nous rendra la libre disposition de nous-mêmes et le droit à la vie. »

En supprimant toute trace de souveraineté bretonne, la France s'était automatiquement chargée de protéger le territoire breton de toute invasion étrangère. Or, après l'avoir abandonné à la scandaleuse installation des troupes anglaises, le Gouvernement français a abandonné la Bretagne à l'occupation allemande, renonçant *ipso facto* à exercer son autorité sur notre pays.

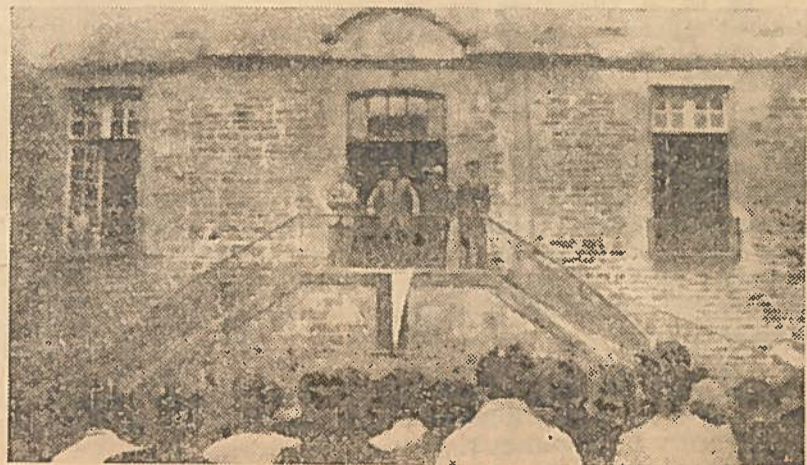
Sans responsabilité dans les événements actuels, la Bretagne ne doit en bonne justice ni supporter le poids de la défaite française, ni subir le sort des vaincus.

Jamais, depuis 1532, l'heure n'a été si grave et si décisive. Le Peuple Breton se trouve aujourd'hui devant une situation entièrement nouvelle de fait et de droit dont il lui appartient de tirer toutes les conséquences. C'est à lui seul qu'il appartient de décider de son sort, non plus à la France aujourd'hui sans pouvoir, ni à l'Allemagne, simple puissance occupante.

Il importe de donner dès maintenant à la Bretagne le moyen de faire entendre sa voix et reconnaître sa volonté. Celle-ci ne saurait être valablement exprimée par les anciens cadres politiques et corps élus d'avant-guerre, dont la faillite est totale et dont nous payons cher l'aveuglement et la lâcheté. Elle saurait moins encore être exprimée par les fonctionnaires français qui continuent à assurer provisoirement, sous contrôle allemand, la marche des services publics et dont la mission reste de contrarier le relèvement breton par tous les moyens.

Sont seuls qualifiés pour parler en son nom les patriotes qui, au péril de leur liberté et de leur vie, n'ont cessé de défendre la cause bretonne par la parole et par l'action et dont tous les avertissements ont été confirmés par les faits. Ils sont le noyau autour duquel se cristallisera la Bretagne de demain. Réunis en ce jour à Pontivy en Conseil National Breton, ils nomment un Comité Exécutif auquel ils délèguent tout pouvoir d'agir et de les représenter en face de l'autorité allemande. Ils font appel au concours de tous les Bretons ayant à cœur de voir leur pays digne de son passé, maître de son avenir, comme à la sympathie et à la compréhension de tous les peuples participant au nouvel ordre de choses qui est en train de naître.

Les Nationalistes Bretons ont



F. Debauvais parlant du balcon du château.

Dans son n° du 27 Août 1939, notre vieux Breiz Atao annonçait que le Congrès du Parti qui devait avoir lieu à Pontivy était ajourné, en considération des conditions générales.

Ajourné et non pas supprimé.

Une fois de plus, Breiz Atao s'est montré bon prophète. Dix mois plus tard, le 3 juillet 1940, les nationalistes bretons ont tenu leurs assises à Pontivy, et non point cette fois dans une salle d'hôtel, mais dans le cadre prestigieux du château féodal des Rohan,

où nous pouvions nous dire chez nous

Nous n'attendions pas une très nombreuse assistance, presque aucun des moyens de communication n'étant rétabli, la poste ne fonctionnant pas encore normalement et l'essence comme les autos étant des plus rares.

C'est donc avec une joyeuse surprise que nous vîmes, pour 14 heures, la cour du château se remplir peu à peu d'amis et de connaissances.

On se retrouve avec émotion et une

Ceux q men

« Nous saurons France la plus plus humaine de Edouard Daladi

« Hitler sera ment parce que droit pour nous parce que nous s forts. »

Ouest-Ecl

Ceux q dit la v

« Au total, le tout au plus d'pagne en Pologne les mains libres et la résistance se trouve rejeté Rhin. »

« L'Angleterre, ricuse et obligée flotte dans le m peut déjà plus limitation des dé

« La France d soudre à faire d et à collaborer a subir, à son toi grâce. Car la Fr de l'Angleterre. soin des côtes dominer les rout glaises. »

O.

(Breiz Atao,

« Cette guerre nous Bretons : France, elle mett ennemie à gen donnera l'ocasi notre patrie. »

F.

(Lizer-brezel,

certaine gravité. I nous ont traversé d Les crânes tondus n libérés des camps prisons françaises é nes, des mois d'épn de nos meilleurs n sont absents. Beauc quelques-uns sont m nous serrer les main quiétude que chaq éprouve pour l'un d

Devant le perron hommes de Lainé s rangs. L'assistance tour.

Olier Mordrel p premier pour lire l Déclaration du Con tou.

Il interrompt s pour développer qu tant en trouvant d pent et se gravent.

Faisant allusion politiques comme trahi la Bretagne e mésaventure françai liés, il martelle : « mains pleines de sa vent disparaître. A fini, fini ! »

Quand les applau salué sa péroraion ami Planiol prend senter les 4 membr cutif du Conseil N Debauvais en tête,

AIDEZ NOUS A VAINCRE :

LE DEPT DE PONTIVY

DÉCLARATION

Les 18 points de notre programme

... ont
i...

faire de notre
heureuse et la
patries. »
(23/12/39).

incu, non seu-
nous avons le
, mais bien
nmes les plus
r (11/2/40).

... ont
rité...

téch, au prix
e brève cam-
a désormais
jusqu'en Asie
s-démocraties
à l'ouest du

ans armée sé-
le répartir sa
de entier, ne
s'espérer une
âts. »

ra, ou se ré-
s concessions
de l'Axe, ou à
le coup de
ice est la clé
erlin aura be-
ançaises pour
s navales an-

l.
(août 1939).

un sens pour
e détruira la
notre vieilles-
x, elle nous
de relever

(2 mai 1940).

proposée par le Comité Exécutif et adoptée à main levée par l'unanimité des Bretons réunis au Château de Pontivy, le 3 juillet 1940.

I. — Le Conseil National Breton déclare, au nom du Peuple Breton, qu'en toute éventualité la situation de la Bretagne ne pourra plus être après la guerre celle qu'elle était avant. Le système qui condamnait la Bretagne est anéanti à jamais et tous les principes sur lesquels il était fondé se sont effondrés.

II. — Le Conseil National Breton, organe représentatif des Bretons soucieux du bien collectif et de l'honneur de leur peuple, agira à l'heure choisie par lui pour doter la Bretagne d'un Etat National, dans son cadre naturel et dans l'esprit de sa tradition, afin qu'elle puisse vivre enfin en nation organisée, libre de ses aspirations et maîtresse de ses intérêts.

III. — La Constitution de l'Etat Breton, répudiant les habitudes de désordre et d'injustice sociale qui ont causé la perte de la France, s'inspirera des principes suivants :

- La Bretagne aux Bretons ;
- Le bien de la communauté bretonne comme loi suprême au-dessus de tous les égoïsmes ;
- L'unité, la responsabilité et l'indépendance de la direction.

IV. — Le statut international de l'Etat Breton, la nature de ses relations avec la France et l'Allemagne seront définis par des accords librement discutés dans le cadre des possibilités offertes par les nouvelles conditions générales.

V. — Dans la guerre qui se poursuit contre l'hégémonie anglaise, le Peuple Breton tient à affirmer qu'il est, de tout cœur, contre le vieil ennemi des Celtes.

VI. — Le Conseil National Breton compte que chacun, ayant compris que nous avons peu de temps pour aboutir, assurera le succès rapide de l'action entreprise en ce jour en engageant sans réserve son corps, sa volonté et ses biens dans la lutte, ainsi qu'en faisant montre de caractère et de discipline.

affirmé leur volonté de lutte

aucoup d'entre
durs moments
des prisonniers
emands ou des
quent des semai-
ves. La plupart
tants du Parti
p sont disparus.
is. Notre joie de
st voilé par l'in-
d'entre nous
siens.

monumental, les
orment sur trois
groupe tout au-

id la parole le
préambule à la
il National Bre-

ent sa lecture
ue point impor-
paroles qui frap-
ns les mémoires
ix personnalités
x partis qui ont
a jetant dans la
pieds et poings
s gens là ont les
breton. Ils doi-
eux, c'est fini,

issements qui on-
nt pris fin, notre
parole pour pré-
du Comité Exé-
onal Breton, qui
ravissent le per-

ron au milieu des acclamations et vont prendre place au grand balcon décoré aux couleurs noires et blanches de notre bannière nationale.

Mordrel lit la Déclaration du Conseil National au milieu d'un silence absolu. Chacun sent la solennité de l'instant qui s'écoule. L'ombre de l'état breton qui se lève plane sur la cour du vieux château de Pontivy et les mains qui se lèvent, unanimes, pour approuver la déclaration, expriment autant de serments résolus et réfléchis de lutter jusqu'au bout pour la Bretagne libre.

Et Debauvais prend la parole.

Il s'exprime d'abord en breton. « La cérémonie d'aujourd'hui, dit-il, repare le sacrilège de 1790, la Fédération de Pontivy. » Il trouve avec un bel élan oratoire, des phrases simples et nettes, qui associent les puissances obscures de la race à la pensée politique qui domine cette journée.

Il continue en français, développant les divers aspects de ce que sera la Bretagne de demain, son esprit et sa charpente, avec la vigueur, la force d'émotion et le talent d'orateur de combat qui lui sont propres.

Lainé clot la série des discours par une allocution sobre, mais tranchante comme le fil d'une épée. L'homme qui n'a jamais rien cédé et qui ne cédera jamais rien — ici, chacun le sait — prononce des paroles de confiance dans l'avenir, dit ce qu'il pense de la puissance française, ou plutôt de ce qu'il

en reste, et indique avec un humour glacé, quelle sorte de respect les Bretons doivent avoir pour elle

Il ajoute : « C'est grâce à Debauvais et Mordrel et au travail qu'ils ont fait au péril de leur vie, que tout ce que nous voyons aujourd'hui a été rendu possible ».

Après quelques mots de Mordrel précisant dans quelles conditions on peut attendre les libérations de prisonniers bretons, nous enonnons tous notre chant national, le « Kan an trec'h » sur l'air du « Hen Wlad fy Nhadau ».

Une à une, les délégations s'en vont, non sans avoir conféré au bureau, avec les dirigeants du Conseil National et arrêté des décisions pour l'action en cours.

La journée de Pontivy restera une date dans l'histoire de Bretagne.

Pour la première fois depuis près de cinq siècles, des Bretons ont pu se réunir sur le sol breton délivré des emblèmes de la domination française, et proclamer leur volonté inébranlable d'arracher leur liberté nationale.

Mais cette journée ne marque qu'un commencement. Comme l'a dit notre chef :

« Dans quelques semaines, nous nous réunirons à nouveau et nous serons dix fois plus nombreux, et nous aurons à notre actif des résultats positifs qui nous rapprocheront du but magnifique que nous nous sommes fixés et qui est là, devant nous, à portée de notre main : »

1. — Le Peuple Breton forme une communauté ethnique, spirituelle, politique, sociale, économique.

2. — La souveraineté réside dans la communauté du peuple. Les devoirs et les droits de chaque Breton sont définis par l'intérêt de la communauté.

3. — L'établissement de l'Etat Breton et le relèvement de la Bretagne exigent la direction d'un Chef responsable.

Assisté d'un Conseil, le Chef exécute la volonté du peuple en liaison avec des Assemblées représentant les forces vivantes de la Nation.

4. — Tout Breton digne sera appelé à participer aux affaires publiques dans la mesure de ses capacités.

5. — La liberté religieuse sera garantie à tous les Bretons. Les rapports de l'Etat Breton et de l'Eglise seront réglés par un Concordat.

6. — La liberté d'enseignement sera rétablie. Les établissements d'enseignement concourant à l'éducation morale et nationale de la jeunesse resteront soumis à la surveillance de l'Etat. L'enseignement post-scolaire et professionnel sera réalisé.

7. — Les langues officielles seront le breton, langue nationale, et le français.

L'enseignement des deux langues sera assuré suivant les besoins et les intérêts du peuple breton. La Bretagne sera dotée d'un enseignement universitaire complet. Une Université Celtique sera créée en Basse-Bretagne.

8. La presse, la radio, l'édition devront concourir au relèvement national.

9. — La famille est la cellule organique de la communauté bretonne et jouira comme telle de la protection la plus complète.

10. — La santé, la moralité publiques et la répression de l'alcoolisme seront assurées de façon rigoureuse.

11. — La terre et les immeubles sis en Bretagne ne peuvent appartenir qu'à des Bretons.

12. — Les richesses bretonnes accaparées par les Français feront retour à l'Etat Breton.

13. — Le travail est la base de la richesse économique et de la communauté bretonne.

Les travailleurs paysans, ouvriers, marins, artisans, seront placés sous la protection de la communauté ; du travail et des salaires vitaux seront assurés à tous, la stabilité des prix établie, la spéculation et l'usure interdites.

Des prix rémunérateurs seront assurés aux denrées agricoles.

Chaque catégorie de travailleurs sera représentée auprès de l'Etat.

14. — Le commerce et l'industrie seront libres sous réserve du respect des besoins de l'économie nationale.

15. — Les pêcheurs et marins garderont le bénéfice de leur statut qui sera amélioré au plus vite. L'industrie de la pêche et les industries annexes seront réorganisées, de façon à assurer des salaires vitaux aux pêcheurs et aux ouvriers d'usine, par l'établissement de contrats saisonniers et l'accroissement des débouchés.

16. — Les fonctionnaires bretons resteront en place.

Le service des retraites et pensions sera garanti aux bénéficiaires bretons actuels et les réajustements nécessaires seront faits.

17. — L'équipement économique et la mise en valeur de la Bretagne seront immédiatement entrepris sur la base d'un plan de longue durée, et exécuté dans l'ordre d'urgence, tels que : modernisation des villes et des moyens de transport, logements ouvriers, reconstruction des fermes, chemins ruraux et routes, aménagement des ports de pêche et de commerce, ouverture de mines, création de centres d'artisanat et d'industries locales.

Les ouvriers et les artisans en chômage seront appelés par priorité à l'exécution du plan.

18. — Les loisirs et les vacances des travailleurs seront orientés vers la vie saine par les sports, les voyages et la culture, afin que chacun trouve la récompense de son effort dans la joie de vivre.

